



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2015

PROCES-VERBAL

LUCINGES

Présidence de : Monsieur Jean-Luc SOULAT, Maire.

Présents : JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP LEMMO, F. LE GUERN, S. MARTY, L. BAUD, P. CHARRIERE, F. CONUS, P. DIETHELM, Y. DIEULESAINT, M. SMITH, C. BURKI, C. HUISSOUD, N. TOUREILLE, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

Absents excusés : A. CASTAGNA procuration à F. DELUCINGES, D. FORESTIER procuration à JL SOULAT, S. DUFRENE procuration à S. MARTY.

Date de convocation du conseil municipal : 11.09.2015

Procès-Verbal n° 07-2015 - Publié le 23.09.2015

En préambule à l'ouverture de la séance du conseil municipal, Monsieur Le Maire revient sur les décès qui ont touché récemment des membres du conseil municipal et demande à ce que soit observé une minute de silence en hommage à Monsieur Marcel Baud, ancien conseiller municipal de la commune de Lucinges, de mars 1977 à mars 1983.

1 – Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Didier Simoneau en qualité de secrétaire de séance.

2 – Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour figurant sur la convocation du 11 septembre 2015 : il s'agit de l'autorisation de dépôt et validation d'un dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification mentionnée supra et adopte ensuite l'ordre du jour modifié présenté par Monsieur le Maire :

1. Compte rendu de la séance précédente et des décisions du maire ;
2. Présentation de la cartographie des plantes invasives ;
3. Autorisation de dépôt et validation d'un dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) ;
4. Attribution de la deuxième partie des subventions 2015 aux associations ;
5. Modification du règlement de la bibliothèque et changement des horaires pour la rentrée 2015 ;
6. Loi NOTRe : élection d'un suppléant au conseil communautaire d'Annemasse Agglo ;
7. Soutien à la candidature d'Annemasse Agglo au projet de territoires à énergie positive ;
8. Compte-rendu des commissions ;
9. Questions diverses.

3- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2015.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

4- Décisions du maire

- **2015-20** : signature du devis SIGB Karvi, logiciel libre pour la bibliothèque pour un montant de 1.690 euros (dont installation et formation) et 480 euros de maintenance annuelle.
- **2015-21** : signature de la convention avec Annemasse Agglo pour l'organisation d'un atelier créatif par l'EBAG.
- **2015-22** : attribution des marchés de travaux à bons de commande :

. Voirie-réseaux divers et enrobés : COLAS RAA/BARBAZ SATP
. Marquage au sol : société PROXIMARK
- **2015-23** : signature CDD annualisé Marlène CLOCHET du 01.09.15 au 31.08.16 pour la garderie périscolaire.
- **2015-24** : signature CDD annualisé Alcinda DOS SANTOS du 01.09.15 au 31.08.16 pour la garderie périscolaire.

5- Présentation de la cartographie des plantes invasives

Madame Marja Smith, conseillère municipale en charge de la commission environnement, présente la cartographie des plantes invasives qui a été réalisée par M. TISSOT, de la société Anim'Nature. Un inventaire de toutes les espèces de plantes exotiques envahissantes a été effectué sur la commune de Lucinges durant cet été afin d'avoir un état des lieux le plus complet possible car certaines de ces espèces peuvent être dangereuses (Ambroisie, Berce du Caucase...) et d'autres redoutables pour la biodiversité et l'érosion des cours d'eau (Renouée du Japon, Impatience de l'Himalaya). Ce constat va permettre ainsi de définir des mesures de gestion adaptée face à la prolifération de ces plantes.

Ainsi une réunion publique aura lieu le samedi 10 octobre en mairie de Lucinges à 19h00 afin d'informer et de sensibiliser le public sur la lutte contre les espèces invasives.

Suite à celle-ci, des courriers de sensibilisation seront envoyés aux propriétaires concernés et lors de la journée de nettoyage des ruisseaux, prévue le 3 avril 2016, sera organisée également une action de lutte contre les invasives. A noter également de prévoir d'enlever, lors de la révision générale du PLU, le Buddleia ainsi que le Laurier du Portugal de la liste des essences locales autorisées par le règlement du PLU.

Monsieur Yves Dieulesaint demande si la commune est particulièrement touchée par les plantes invasives.

Madame Marja Smith répond que Lucinges ne fait pas partie des communes les plus touchées, notamment par l'ambroisie. Cependant d'autres espèces envahissantes se développent et il faut faucher régulièrement.

Madame Patricia Charrière précise que la zone du Moulin est envahie par la Renouée du Japon.

Monsieur Le Maire ajoute que la commune est plutôt préservée pour l'instant car ce n'est pas un lieu de transit, d'où l'intérêt d'agir avant le trop grand développement des plantes. Il remercie Mesdames Marja Smith et Patricia Charrière pour leur travail avec Mickaël Tissot et conclue que la commune agira et sensibilisera les propriétaires des parcelles concernées par les plantes invasives.

6- Autorisation de dépôt d'un dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) et validation de celui-ci

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit la mise en accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) pour le 1^{er} janvier 2015. Depuis le début de cette année, afin que les propriétaires d'ERP se mettent en conformité, il convient d'élaborer un dossier d'AD'AP qui est à déposer avant le 27 septembre 2015 auprès de la préfecture. Il précise que l'AD'AP correspond à un engagement de réaliser la mise en conformité des ERP dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de financer ces travaux et de respecter les règles d'accessibilité. Le dossier a été réalisé avec la collaboration d'Yves Dieulesaint, référent accessibilité de la commune et des membres de la commission travaux, que Monsieur Le Maire tient à remercier, et doit maintenant être validé par les membres du conseil municipal pour envoi à la Préfecture.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif, à l'unanimité,

- **Valide** le projet de dossier d'Ad'ap ainsi présenté ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda auprès de la Préfecture et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

7- Attribution de la deuxième partie des subventions 2015 aux associations

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'attribution de la première partie des subventions 2015 lors du conseil municipal du mois de juin aux associations nous ayant communiqué leur dossier, d'autres demandes de subventions d'association sont parvenues en mairie, qui ont été transmises à la commission finances. Monsieur Jean-Paul Lemmo, adjoint délégué aux finances, rappelle les règles d'attribution fixées par la commission finances puis fait part des propositions faites par celle-ci, qui sont ensuite soumises au vote du conseil.

Concernant la subvention pour la Boîte à Doudous, Madame Françoise Conus indique que cette association participe activement à la vie de la commune, elle propose des formations aux assistantes maternelles et est facteur de lien social. Madame France Le Guern confirme ses propos.

Monsieur Pascal Diethelm n'est pas favorable pour donner rétroactivement une subvention pour l'année 2014 car l'association ne l'avait pas demandé, par contre il serait favorable pour allouer à la Boîte à Doudous, 400 euros pour l'année 2015.

Monsieur Le Maire indique qu'il faut être vigilant sur le fait qu'une fois qu'un montant de subvention est adopté, la commune s'engage ensuite pour les années suivantes.

Monsieur Jean-Paul Lemmo réprecise les règles d'attribution, qui sont 200 euros/an aux associations communales qui en font la demande, toutefois, ce montant peut-être majoré notamment en fonction de la participation de l'association à la vie locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mesdames Marja Smith et Patricia Charrière ne prenant pas part au vote),

- **Fixe** ainsi qu'il suit, la deuxième partie des subventions 2015 aux associations :

Associations	Montant subvention versée en 2014	Montant proposé pour 2015
Association de chasse (ACCA)	300 €	300 €
Boîte à doudous	0 €	400 €
Coopérative scolaire Lucinges	400 €	400 € (50€ x 8 classes)
USEP	0 €	200 €
C'est quoi comme bestiole	500 €	600 €
Harmonie municipale	750 €	750 €
Foot Bonne Athlétic Club	1.300 €	1.300 €
Nous aussi	0 €	200 €

8- Modification du règlement de la bibliothèque et changement des horaires pour la rentrée 2015

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque afin d'une part d'intégrer désormais la possibilité de prolongation de prêt et les réservations de documents par le biais du compte lecteur suite à l'acquisition d'un nouveau logiciel, et d'autre part d'augmenter les tarifs de certaines redevances selon proposition ci-dessous :

Périodiques	5 €	BD jeunesse	10 €
Roman adulte	20 €	Album jeunesse	15 €
Documentaire adulte	35 €	Document sonore	20 €
BD adulte	20 €	Document vidéo	40 €
Roman jeunesse	10 €	Cédérom	10 €
Documentaire jeunesse	30 €		

De plus, il informe que suite au changement des horaires scolaires au 1^{er} septembre 2015 (fin des cours à 16h00 au lieu de 16h30 précédemment) et sur proposition de Justine Roguet, bibliothécaire, il conviendra de valider la modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque suivants :

Précédents horaires d'ouverture

Mardi 16:00-18:30
 Mercredi 11:00-12:30
 Jeudi 16:00-18:30
 Vendredi 16:00-18:30
 Samedi 09:30-12:30

Nouveaux horaires d'ouverture

Mardi 15:30-18:00
 Mercredi 10:30-12:30
 Jeudi 15:30-18:00
 Vendredi 15:30-18:00
 Samedi 09:30-12:30

Madame Patricia Charrière attire l'attention sur la fermeture de la bibliothèque à 18h00 qui risque de pénaliser les collégiens qui viennent en bibliothèque suite au retour du car.
Monsieur Le Maire indique que le car déposant les jeunes vers 17h20/17h30 à Lucinges, il reste encore une demi-heure pour que ceux-ci puissent venir en bibliothèque.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** la modification du règlement intérieur de la bibliothèque et des tarifs de redevances tels que proposés ;
- **Approuve** le changement des horaires d'ouverture au public de la bibliothèque au 1^{er} septembre 2015.

9- Election d'un suppléant au conseil communautaire d'Annemasse Agglo

Monsieur Le Maire rappelle que suite à l'annulation des élections des conseillers municipaux de la commune d'Annemasse, les communes membres de la communauté d'agglomération d'Annemasse-Les Voirons-Agglomération ont dû délibérer pour définir la composition du prochain conseil communautaire, selon l'article 3, alinéa 2, de la Loi N°2015-264 du 9 mars 2015.

Dans le cadre de cette recomposition, trois communes, dont Lucinges, ne sont plus représentées que par un seul délégué. Toutefois Lucinges disposant de plus de 1000 habitants, ne pouvait bénéficier d'un suppléant, un vide juridique existant pour la suppléance des communes de plus de 1000 habitants.

Aujourd'hui ce vide juridique est désormais comblé par l'article 67 de la Loi NOTRe, publiée au Journal Officiel, le 8 août 2015, qui stipule : « II.-Si une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération a procédé depuis le dernier renouvellement général des conseillers communautaires aux opérations prévues aux [b ou c du 1° de l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales](#) afin de pourvoir un seul siège, le conseil municipal désigne un conseiller communautaire suppléant dans les conditions prévues au 1° du même article L. 5211-6-2, dans sa rédaction résultant du I du présent article. »

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu les articles L.5211-6 à L.5211-8 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5211-6-2 du CGCT stipulant que « si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentations proportionnelle à la plus forte moyenne » ;

Vu la délibération N°2015-06-02 désignant Monsieur Jean-Luc Soulat, délégué titulaire au conseil communautaire d'Annemasse Agglo ;

Vu l'article 67 de la Loi NOTRe stipulant que « II.-Si une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération a procédé depuis le dernier renouvellement général des conseillers communautaires aux opérations prévues aux [b ou c du 1° de l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales](#) afin de pourvoir un seul siège, le conseil municipal désigne un conseiller communautaire suppléant dans les conditions prévues au 1° du même article L. 5211-6-2, dans sa rédaction résultant du I du présent article. »

Considérant que se présentent à la candidature de représentant suppléant de la commune au sein d'Annemasse Agglo : Madame Fabienne Delucinges et Madame Christine Burki.

Après avoir, conformément à l'article L.5211-71 susvisé, voté à scrutin secret, à 14 voix pour Madame Fabienne Delucinges et 5 voix pour Madame Christine Burki ;

- **Elit** Madame Fabienne Delucinges en qualité de délégué suppléant à Monsieur Jean-Luc Soulat au conseil communautaire d'Annemasse Agglo.

10- Soutien à la candidature d'Annemasse Agglo au projet de Territoires à Energie POSitive (TEPOS)

➤ Contexte

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo vise à réduire les consommations d'énergie, à participer à l'émergence d'une société bas-carbone et à développer les énergies renouvelables, dans une logique d'aménagement durable des territoires. Le territoire étant concerné par un contentieux européen dû à l'excès de particules fines dans l'air, le Plan Climat dispose également d'un volet « qualité de l'air » afin de diminuer les émissions de polluants.

Dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, l'Etat et la Région Rhône-Alpes ont mis en place des appels à candidature afin de financer des projets permettant d'inscrire le territoire dans la transition énergétique.

C'est le cas de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergie Positive » (TEPOS) mis en place par la Région Rhône-Alpes et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

➤ **Quel engagement ?**

L'objectif pour ces territoires « TEPOS » est de diminuer de moitié la consommation énergétique d'ici 2050 et d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à cet horizon.

➤ **Quel accompagnement ?**

Un lauréat « TEPOS » bénéficiera d'un financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage¹ pour la mise en œuvre des projets du territoire et d'un accès au financement de 500 000 €¹, dans un premier temps, pour la mise en place d'actions concrètes. Des financements supplémentaires pourront être obtenus si une utilisation efficace de cette première somme est effectuée.

➤ **Contenu de la candidature**

En lien avec les engagements du Plan Climat, le plan d'action du projet de « TEPOS » porte notamment sur les thèmes suivants :

- la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés (particuliers et entreprises),
- la prise en compte des enjeux Climat/Air/Energie dans l'aménagement urbain,
- le développement d'énergies renouvelables,
- la mobilisation des citoyens sur les enjeux Climat/Air/Energie.

Certaines actions énergétiques trouvent leur cohérence à une échelle supérieure à celle du territoire de l'agglomération. De plus, Annemasse Agglo souhaite construire un projet de territoire partagé non seulement par ses communes et les acteurs locaux mais également par les structures voisines ; c'est pourquoi la collectivité réalise une candidature partagée avec la Communauté de communes du Genevois et la Communauté de Communes du Pays de Gex.

➤ **Soutien de la commune de Lucinges dans cette démarche**

La commune de Lucinges partage le constat de la nécessité d'agir vers une transition énergétique. Dans ce sens, des actions ont déjà été engagées à l'échelle communale notamment vers une démarche plus durable de la restauration collective.

Ainsi, elle souhaite s'inscrire dans la dynamique portée par l'agglomération vers un territoire à énergie positive.

Monsieur Yves Dieulesaint demande quelles sont les énergies concernées par la démarche ; les particules fines étant particulièrement polluantes, est-ce que des subventions pour les particuliers qui souhaitent changer leur foyer ouvert seraient envisagées ?

Monsieur Le Maire répond que toutes les énergies sont concernées. Des actions seront mises en place, tel que le fond chaleur qui va être prochainement constitué.

Madame Christine Burki demande si dans le volet qualité de l'air, il y aura une action ciblée sur le gazoil, le Sénat proposant actuellement 70 recommandations, dont certaines concernent le carburant.

Monsieur Le Maire répond qu'actuellement est étudié une zone à circulation restreinte dans l'agglomération avec la mise en place d'un dispositif pour livraison du dernier kilomètre, afin de retrouver une qualité de l'air en centre ville. Concernant spécifiquement le problème du gazoil, cela relève du rôle du législateur.

Madame Marja Smith demande si le livre blanc du Plan Climat réalisé par Annemasse Agglo est toujours en cours.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative, aujourd'hui beaucoup d'actions portent l'amélioration de la performance énergétique sur le patrimoine bâti.

Suite à l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

➤ **Décide :**

- d'afficher son soutien à la candidature d'Annemasse Agglo à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergie positive ».

¹ Le taux d'aide maximum sera de 80%. Concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage la limite du plafond de subvention est de 100 000 €.

- de s'engager à mettre en œuvre, en lien avec l'agglomération, les actions visant à inscrire la collectivité dans une démarche de développement d'énergie renouvelable et de diminution de ses consommations d'énergie.

11- Compte-rendu des commissions

- Commission environnement / fleurissement : Madame Patricia Charrière rappelle que le samedi 26 septembre aura lieu la journée citoyenne au cours de laquelle est prévue la plantation de bulbes pour le fleurissement au Printemps et que le dimanche 27 octobre sera dédié au premier Troc Plantes qui aura lieu dans le parc du château. Une seconde journée citoyenne sera organisée au Printemps 2016.

Une discussion s'instaure sur le remplacement du totem de l'entrée de la commune par la structure acier avec 4 jardinières, située au niveau de Cortenaz.

Madame Nathalie Toureille relève qu'il n'y a pas lieu d'enlever le totem compte-tenu de la dépense passée. Au contraire, habillé et aménagé, il pourrait avoir une seconde jeunesse. De plus, concernant le fleurissement du pilier au-dessus du panneau de Lucinges, celui-ci demeure nécessaire et n'est pas lié à un problème d'arrosage.

Madame Patricia Charrière observe que le totem est accidenté et surtout que la structure fleurie de Cortenaz représente actuellement un danger pour les riverains car elle occulte la visibilité de sortie du chemin via la route départementale. En outre, l'arrosage des plantations situées sur cette structure représente aussi un risque pour les agents de la commune qui doivent être en dévers avec leur matériel pour arroser ou entretenir ces massifs en pots suspendus.

- Natura 2000/Massif des Voirons : Madame Marja Smith fait un point sur Natura 2000 concernant le Massif des Voirons et souhaiterait changer le focus sur le lynx en faveur des chauves-souris et du hibou Grand-Duc. Concernant le Plan Climat Air, elle rappelle qu'un relevé de comptage sur la circulation à Lucinges a été réalisé qu'il conviendra de prendre en compte et de diffuser.

Questions diverses

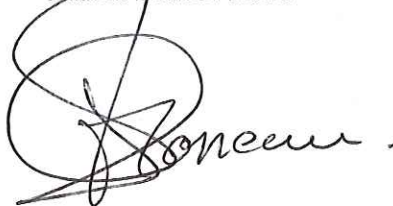
- Salon du Livre d'Artistes : Madame Françoise CONUS rappelle les dates du salon qui sont le 3 et 4 octobre. Elle souligne le réel intérêt culturel de cet événement qui propose des animations intéressantes pour le village. Monsieur Le Maire précise que cette manifestation culturelle est soutenue par la commune tant en moyens humains que financiers et que tout sera mis en œuvre pour concourir à la réussite de cet événement.

- Statistiques sécurité : Suite notamment au renforcement des effectifs de la brigade gendarmerie et de l'augmentation des patrouilles, les délits observés sur les huit premiers mois de l'année sont en baisse sur Lucinges et les communes des Voirons.

- Famille de réfugiés syriens : la famille qui avait été accueillie au presbytère depuis le mois de juin de cette année a quitté la commune pour un logement sur Annemasse. Une petite réception en l'honneur de leur départ a eu lieu à la mairie le samedi 12 septembre, où les nombreux bénévoles de la commune ont été remerciés pour leur implication.

L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 22h20.

**Le Secrétaire de séance,
Didier SIMONEAU**



**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

